

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

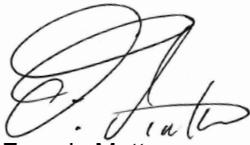
AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, la demanderesse, Madame Mylène Neault, a déposé une demande pour la propriété située au 111 rue Demers, lot 5 573 278 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 7.2.4, cette demande vise à corriger une erreur d'implantation lors de la construction du garage permis 2029-157, la marge latérale est de 0.90 mètre au lieu de 1.0 mètre.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 6 mai 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au Pavillon de service, au 115 rue Gauthier, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour la correction d'une marge de recul latérale du garage.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quinzième jour du mois
d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le quinzième jour d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour du mois d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier